

INFOS FFSA – Communiqué du 19 mars 2021



Comme précisé dans le communiqué du 12 mars, la FFSA a poursuivi ses échanges avec les pouvoirs publics pour obtenir d'autres autorisations pour les compétitions inscrites au calendrier 2021. Compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire, les mesures gouvernementales annoncées hier soir par le Premier Ministre sont de nature à suspendre, à date, les évolutions espérées.

Il ressort de l'intervention de Jean Castex que la stratégie du cas par cas territorialisé impose aux organisateurs de se rapprocher de leur Préfecture afin d'obtenir des éléments concrets en fonction du contexte local.

La FFSA reste bien entendu à disposition de chaque organisateur pour l'accompagner dans ses démarches.

Nous connaissons et partageons les attentes de chacun concernant la pratique en compétition et la FFSA met tout en œuvre pour que celles-ci reprennent le plus vite possible. Toutefois, il est clair que ce sont les Préfets qui décident de l'organisation des compétitions. Ces décisions sont prises Préfecture par Préfecture et territoire par territoire.

Le Ministère chargé des Sports doit préciser dans les jours à venir les mesures d'application qui vont s'appliquer au sport. La FFSA communiquera, ensuite, le détail des mesures applicables au sport automobile (compétitions, entraînements, loisirs, roulage, ...).

Communiqué Pôle Presse FFSA